



## Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique LIMAKILL 5G

de la société SARL HEXA-GONES

enregistrées sous les n° 2023-0357, 2023-0358 et 2023-0359

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms CONDOR 5G, LIMARED 5G et SANLIM 5G.





Informations générales sur le produit			
Noms du produit	LIMAKILL 5G CONDOR 5G LIMARED 5G SANLIM 5G	CONDOR 5G LIMARED 5G	
Type de produit	Produit de revente	Produit de revente	
Titulaire	SARL HEXA-GONES 5 bis rue de Darvoy 45140 INGRE FRANCE	5 bis rue de Darvoy 45140 INGRE	
Formulation	Appât granulé (GB)	Appât granulé (GB)	
Contenant	50 g/kg - métaldéhyde	50 g/kg - métaldéhyde	
Produit de référence	Nom commercial	WARIOR EXTRA	
	N° AMM	2030071	
Numéro d'intrant	959-2015.01	959-2015.01	
Numéro d'AMM	2180463	2180463	
Fonction	Molluscicide	Molluscicide	
Gamme d'usage	Professionnel	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2023

Pour le directeur général et par délégation La directrice des autorisations de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

—D7F05C1BB83743A...